

Exercer une mission de coordination en établissement et service social et médico-social

Le coordinateur joue un rôle d'interface entre les équipes et le chef de service/direction. Il assure la mise en œuvre et la coordination des activités, en mobilisant les ressources nécessaires et constitue dans ce sens un garant des orientations fixées et des objectifs retenus dans le cadre du projet de service

La formation de coordinateur en établissement et service social et médico-social **permet de bénéficier d'allègements pour la validation des blocs de compétences de la formation (Validation du Bloc 1 Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale°**

Objectifs

- Se situer dans la mission de coordination avec une dimension de ressources, de méthode, de conseil, de collecte et de transmission d'informations voire de gestion des conflits
- Faciliter l'élaboration de projets et de missions transversales dans un ou plusieurs services en renforçant et mutualisant les compétences
- Assurer le suivi et l'effectivité des décisions, piloter des projets d'action et mobiliser les ressources du territoire.
- Adapter un management situationnel, gérer une dynamique de groupe d'équipe, assister un chef de service dans la mise en œuvre administrative et budgétaire.

PRÉREQUIS / PUBLIC

Toute personne titulaire d'un diplôme de l'intervention sociale : Educateur Spécialisé, Moniteur Educateur, Assistant de service social, animateur socio-éducatif, Educateur Technique Spécialisé, Conseiller en Education Social et Familial, Educateur de Jeunes Enfants, Technicien d'Intervention Sociale et Familiale possédant une expérience dans les secteurs sanitaire, social, médico-social, éducatif, de l'animation, de l'insertion, de la petite enfance, des personnes âgées, de l'aide à domicile d'au moins deux ans en mission de coordination ou susceptibles de l'être.

Contenu

Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale (150h) Correspondance avec le DC 1 du CAFERUIS

Module 1 La conduite de l'activité

- Sociologie des organisations
- Principes d'évaluation
- Les dispositifs des politiques de droit commun et spécifique
- Modalités de l'intervention sociale

Module 2 Assurer la qualité des projets individuels et collectifs

- Connaissance des publics
- Droits et obligations des personnes
- Vie affective et sexuelle des personnes
- Personne, trajectoires, parcours
- Projet individuel et le projet collectif
- Ethique et déontologie, règles de confidentialité et de discrétion professionnelle

Module 3 Partenariat au service de l'activité et impulser une dynamique de travail en réseau :

- Les systèmes d'acteurs
- Approche territoriale des partenaires, acteurs publics, privés et leurs compétences
- Collaboration et la co-construction dans le partenariat et le travail en réseau

Module transversal : Communiquer sur le projet d'établissement ou de service

Appliquer le cadre juridique de la communication des informations-Transmettre de l'information accessible par tous sur l'activité de l'unité (direction, équipe, personnes et leur entourage, partenaires)-Créer des supports de communication accessibles par tous sur l'activité de l'unité d'intervention sociale-Représenter l'établissement ou le service et l'unité d'intervention sociale auprès des partenaires, dans les réseaux institutionnels et professionnels

**(CORRESPONDANCE
AVEC LE BLOC 1 DU
CAFERUIS - ÉLIGIBLE
AU CPF)**

CONDITION D'ADMISSION

Dossier de candidature (lettre motivée 2 à 3 pages dactylographiées) + entretien oral

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques
Réflexion sur sa pratique professionnelle

Modalités de validation et de certification

Épreuve de certification du Bloc 1 CAFERUIS : rédaction d'un dossier technique de 5 à 8 pages et soutenance devant un jury.

Durée

Théorie :
150h Stage
: 175h

Dates

Du 15 septembre 2025 au 12 février 2026
Prévoir 1 journée mars 2026 pour la certification

Lieu Corte

Coût et financement : 3 225€

Plan formation de l'employeur
Éligible CPF